



# L' Ad'AP d'une collectivité territoriale

Colloque « Bâtiments accessibles : Agir ensemble ! »
Olivet, le 26 mai 2016 organisé par la DREAL Centre-Val de Loire.

## Présentation de la ville de Mehun-sur-Yèvre



Région : Centre-Val de Loire

Département : Cher

Arrondissement : Vierzon
Canton : Mehun-sur-Yèvre

Communauté de

communes: Les Terres

d'Yèvre (10 000 habitants)

Population municipale : 6 884 habitants (2013) Densité : 278

habitants/Km<sup>2</sup>

Altitude: Min. 107 m -

Max. 137 m

Superficie: 24.45 Km<sup>2</sup>









# Vie économique et locale

## Services municipaux

- -Mairie
- -Services techniques
- -CCAS
- -Service emploi Mission locale
- -Espace loisirs
- -Ecole de musique et de dessin
- -Bibliothèque
- -Trois gymnases et un dojo
- -Office de tourisme
- -Six écoles
- -Piscine d'été et un bassin couvert

## **Entreprises**

- -Porcelaine PILLIVUYT
- -Entreprise NEXANS
- -GATTEFIN mécanique de précision
- -Supermarchés
- -Entreprises
- -Commerces

### Santé

- -Maison pluridisciplinaire de santé
- -EHPAD





# Patrimoine historique



Rue Jeanne d'Arc



Porte de l'horloge



Statut de Jeanne d'Arc

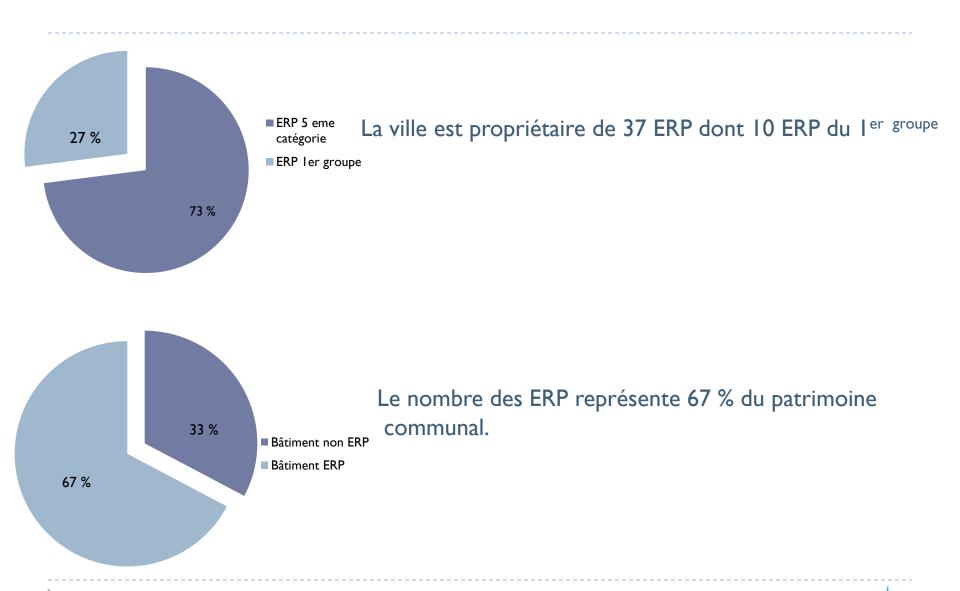


Collégiale Notre Dame



Château Charles VII





# Quelques dates clés...

- Réalisation en interne du diagnostic accessibilité des bâtiments communaux de 2008 à 2010.
- Création de la commission communale d'accessibilité en 2008.
- Mise en place d'une programmation pluriannuelle de mises aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux de 2011 à 2015.
- Mise à jour en interne du diagnostic accessibilité des bâtiments communaux en avril 2015.
- ▶ Réalisation de l'Ad'AP de juin à septembre 2015





# Modèle d'un diagnostic



Type d'établissement : Gymnase

Date du diagnostic : 02/09/2008

#### DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Arrêté du 01/08/2006 relatif à l'accessibilité des ERP lors de leur construction ou création Arrêté du 21/03/2007 relatif aux dispositions applicables aux ERP existants

Dénomination : Gymnase Pierre de Coubertin

. . . . . .

Localisation : Boulevarde de la liberté

Activité: Sportive

Total: 390

Par niveau : Néanrt

Personnes ayant procédées au diagnostic :

J. Martinet E. echard

Mise à jour : 18 mars 2015

3ème catégorie

Nombre de personnes :

Personnes ayant procédées à la mise à jour : A. Vercin E. Echard

TOTAL MISE EN CONFORMITE : 45500€

Référence réglementaire	Conformité C NC SO			Description de l'anomalie	Préconisation	Evaluation financière		
Art. 2 : Cheminements extérieurs  1° Repérage et guidage  2° Dim 6% ou 10%<2m; palier haut et bas et si > à 5%  ts les 10 m  3° Sécurité d'usage Trous < 2cm L=1,20  Volée d'escalier, éclairage		X			Création de rampe d'acces	, municipal s		
Art. 3 : Stationnement automobile Devers 3%, Repérage (sol + verticale), 3,30 m, ressaut <2 cm 4° Atteinte et usage	х			940 V				
Art. 4 : Accès à l'établissement Continuité d'accès à un même Niveau 1° repérage 2° Interphonie-visuel : 0,4 m d'angle ; 0,9 à 1,3 m	Х				*			
Art. 5 : Accueil du public 1° Repérage, éclairage (renforcé pour l'info) 2° Dim : 0,8 m et vide h : 0,7x l : 0,6 x p : 0,3 m			Х					
Art. 6 : Circulations intérieures horizontales - espaces de manœuvre - repérage et guidage	Х							



Art. 7.1 : Escaliers	_		Х			<del></del>
1° l>1 m ; h<17 cm ; g>28 cm			^			
2° Visuel à 0,5 m						
Nez de marches contrastées, non glissant	1					
3° Main courante 0,8 à 1m, débord + contraste						
Art. 7.2 : Ascenceurs			Х			
1° 50 pers. (1x1,30 et 0,8) ; 100 pers en 5°				,		
- appui ; informations étage et alarme						
Art. 9 : Les revêtements des sols, murs et plafonds		X		Pas de contraste visuel		
- gêne visuelle					, and a second second	3000
- gêne sonore A=25% de la surface						
		x		Porte local arbitre et sanitaires non		
Art. 10 : Portes et sas			-	conforme		
1° L>0,8 ou L>1,40 m si >100 pers						
2° manœuvre dans sas ; poignées à 0,4 m						
3° portes vitrées : repérables						
Art. 11 : Dispositifs de commande		X		Accueil joueur		
				Bouton électrique trop haut et trop prêt du		2000
1° Repérables par éclairage ou contraste				mur	-	2000
2° espace d'usage : 0,8 x 1,3 m						
3° hauteur 0.9 à 1,3 m (cde manuelle)						
Art. 12 : Sanitaire		X			Création de WC PMR	30000
- Espaces de manœuvre et d'usage						
1° 0,8 x 1,30 et D>150 cm				•		
2° lave main, barre d'appui entre 0,7 et 0,8 de haut						
Art. 13 : Sorties		X		Pas de signalisation	Prévoir la signalisation des sorties	500
- repérage						
Art. 14 : Eclairage	X					
Couloir : 100 lux escalier : 150 postes : 200						
Information et signalisation	1					
- contraste, contre-jour, moins d'1 m, icônes						
Art. 16 : Publics assis (salle des fêtes)		X		Pas de place assise PMR dans les gradins		
					Création de 5 places de 80X130 par	
					démantèlement d'une partie des gradins.	
1° 2 pour 50 + 1 par tranche de 50					demanterement à une partie des gradifis.	
2° 0,8 x 1,3 m						
Art. 17 : Locaux d'hébergement			Χ			
Art. 18 : Cabines de douches		X			cration de douche PMR	10000
- siphon, sièges, appui, les équipements	1					l



# Programmation pluriannuelle de mises aux normes d'accessibilité des bâtiments.

- Le diagnostic met en évidence la nécessité de réaliser des travaux de nature différente :
- Accessibilité des lieux publics : travaux sur le voirie, le stationnement et une signalétique claire et cohérente.
- Accessibilité des lieux culturels, sportifs et de loisirs : des travaux propres à l'accueil des personnes handicapées notamment dans les établissements sportifs
- Accueil des jeunes handicapés dans les établissements d'accueil des enfants et dans les établissements scolaires et des accueils de loisirs pour les rendre plus accessibles à tous.
- Orientation budgétaire de 2011 à 2015

Un budget de 100 000€TTC par an pour cinq ans.

Priorité

Un accès possible pour les personnes handicapées à une école maternelle, une école élémentaire et à une activité sportive dans les meilleurs délais.





## Méthodologie de travail avant travaux

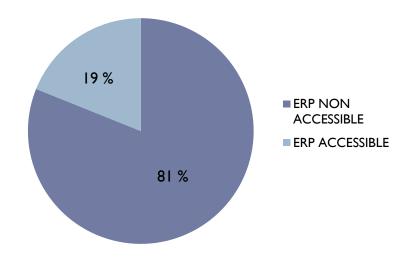
- Réalisation du projet.
- Demande de conseil auprès des associations notamment :
- L'association des paralysés de France (APF)
- L'association Valentin HAÜY
- Prise en compte des remarques et modification du projet si besoin.
- Présentation du projet pour validation de la commission communale d'accessibilité.



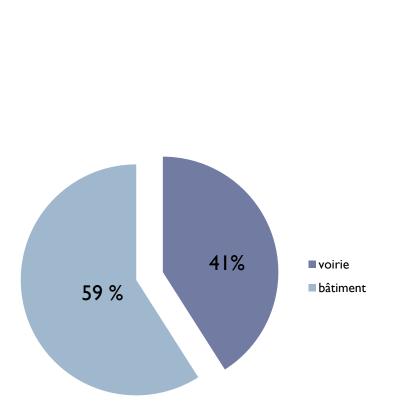


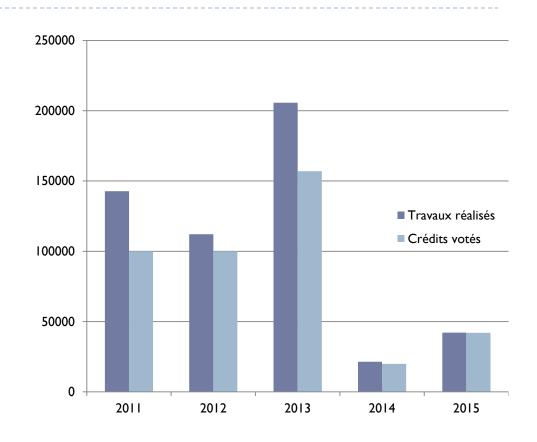
## Travaux réalisés de 2011 à 2015

- ▶ Sept bâtiments ERP sont accessibles au 31 décembre 2014 représentant 19 % dont :
- La bibliothèque,
- Un gymnase,
- Une école maternelle,
- Une école élémentaire,
- Le pole d'enseignement artistique,
- Le camping
- L'office du tourisme.









L'investissement réalisé sur cinq ans est 524 106 € Une moyenne de 104 821 € par an



## Réalisation de l'Ad'AP

- Mise à jour du diagnostic accessibilité des établissements recevant du public en prenant en compte notamment :
- Les travaux réalisés depuis 2010,
- L'arrêté du 8 décembre 2014.
- Estimation du cout total des travaux pour l'ensemble des bâtiments en prenant en compte les impossibilités techniques pour la demande de dérogation.
- Répartir les travaux sur 6 ans en fonction des estimations financières et de l'utilité des bâtiments pour un plan d'investissement cohérent.
- Validation de l'Ad'AP par la commission communale d'accessibilité.





#### TRAVAUX ACCESSIBILITE DES ERP 2016 à 2021

2016		2017			2018			2019			2020						
Listes des bâtiments	Catégorie	Estimation TTC	Listes des bâtiments	Catégorie	Estimation TTC	Listes des bâtiments	Catégorie	Estimation TTC	Listes des bâtiments	Catégorie	Estimation TTC	Listes des bâtiments	Catégorie	Estimation TTC	Listes des bâtiments	2021 Catégorie	Estimation TTC
CENTRE SOCIO- CULTUREL André Malraux	2ème	145000	STADE ANDRE POITRENAU X	5ème		GROUPE SCOLAIRE MARCEL PAGNOL	4ème	23000	ECOLE PRIMAIRE DU CHATEAU	4ème	153250	ECOLE MATERNEL LE Jean DE LA FONTAINE	5ème		CLUB HOUSE TENNIS	5ème	2500
ESPACE MAURICE GENEVOIX	4ème		SALLE JACQUES BADOUX	5ème		ECOLE MATERNEL LE DU CENTRE	5ème	49300	ANCIENNE ECOLE DE SOMME (local associatif)	5ème		SALLE France MILLET	5ème		CLUB DE PETANQUE	5ème	5000
GYMNASE PIERRE DE COUBERTIN COSEC) et salle de ping	3ème		CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	5ème		ANCIENNE ECOLE CHÂTEAU FILLE	5ème	90000							¥.		
SALLE DE PING PONG			MAIRIE	4ème		GYMNASE MAURICE NAVEAU	5ème	44500									
ESPACE LOISIRS	4ème		CANTINE DU CHÂTEAU	4ème	25000												
SERVICE EMPLOI	5ème	9	POLE DE LA PORCELAIN	4ème	21500												
MAISON DE JANINE	5ème	12000															
		248600			211500			206800			193250			192600			750



# Priorité I: 2016 Modèle d'un dossier pour l'Ad'AP

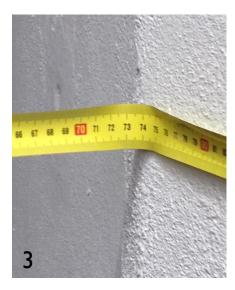
# Espace Maurice Genevoix

Article 2 : Cheminements extérieurs



L'accès de l'espace Genevoix par la porte principale rue Augustin Guignard (photo I) n'est pas réalisable avec les nombreuses marches ainsi que par le couloir entre la mairie et l'espace Genevoix (photo 2), le passage libre étant de 74 cm (photo 3). L'entrée est possible par un accès secondaire situé dans le parking de la mairie (photo 4), qui permet la continuité de la chaîne du déplacement (voir annexe) avec le stationnement PMR. Le béton bitumineux du parking sera refait pour éviter les trous et les ressauts.









### Article 3: Stationnement automobile

Conforme, la place de stationnement est réalisée (photo 5). Elle se situe dans le parking de la Mairie Un deuxième emplacement sera réalisé pour faciliter le stationnement dans le parking de la Mairie, de l'espace Genevoix, du CCAS et du service emploi.

### Article 4: Accès à l'établissement

La porte secondaire (photo 4) sera remplacée par une porte à deux vantaux avec un passage libre de I m pour le vantail le plus utilisé.



Sans-objet

#### Article 6 : Circulations intérieures horizontales

Conforme, des visuels sont présents sur les piliers et une main courante est installé pour l'escalier de l'estrade (photo 6).

#### Article 7.1: Escaliers

Conforme, Les nez de marches sont présents ainsi que les bandes podotactiles (photo 8).

#### Article 7.2: Ascenseurs

Conforme, l'effectif autorisé de l'étage est inférieur à 50 personnes.

Article 9 : Les revêtements des sols, murs et plafonds.

Conforme.











Article 10 : Portes et SAS Conforme.

Article-I-I-: Dispositif-de-commandes Conforme.

Article 12 : sanitaire
Un sanitaire accessible PMR mixte sera réalisée.

Article 13: Sorties

Même prescription que l'article 2.

Article 14 : Eclairage Conforme.

Article 16: Public assis

Article 17: Locaux d'hébergement Sans-objet

Article 18 : Cabines de douches

Sans-objet



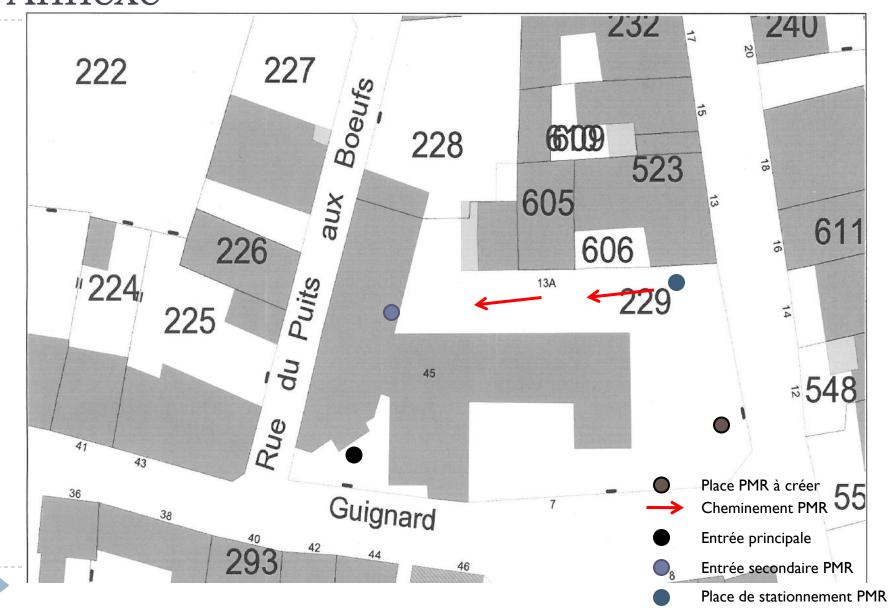
## Article 15: Information et signalisation



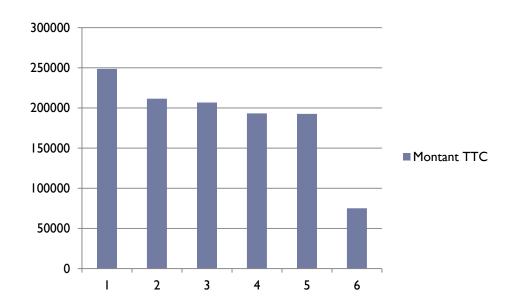
Une signalisation intérieure sera réalisée ainsi qu'une signalétique extérieure.



## Annexe



## Investissement pour la réalisation de l'Ad'AP



La durée demandée pour la réalisation de l'Ad'ap est de 6 ans (2016 à 2021) avec une évaluation annuelle des travaux et un bilan complet en 2019 qui sera envoyé à la préfecture.

L'investissement total pour la commune est de 1 127 750 €TTC avec une moyenne de 187 958 €TTC par an hors travaux de voirie. Des subventions seront demandées notamment la dotation d'équipement

des territoires ruraux (DETR).

